



# Moins d'allocataires et montants stabilisés

Le nombre de Réunionnais percevant au moins un des minima sociaux est en baisse de 4,8 % entre 2006 et 2007. Cette baisse s'explique par une diminution forte du nombre d'allocataires du RMI et de l'ASS (8,5 % sur l'ensemble). Le montant des prestations versées en 2007 est de 755 millions d'euros, stable par rapport à 2006.

## Retour à l'emploi par les contrats avenir et CI-RMA

Environ 6 000 allocataires sont sortis du dispositif RMI. Cela représente une baisse des montants versés de 10 millions d'euros. Les contrats aidés constituent un dispositif de retour à l'emploi pour les allocataires du RMI, de l'API ou de l'AAH. Entre décembre 2006 et 2007, le nombre de contrats aidés (contrats avenir et CI-RMA) mis en place pour ces publics émergeant à la CAF double, passant de 4 600 à 11 100. Sur l'ensemble de l'année 2007, les montants versés pour le financement des CI-RMA au titre du RMI ont augmenté de 49 % passant de 3,1 millions d'euros à 4,6 millions d'euros. Le nombre de primes de retour à l'emploi et mesures d'intéressement pour le RMI et l'API a été multiplié par quatre.

Les autres montants sont en hausse, principalement l'API. Son budget augmente de 18 % entre 2006 et 2007, sous l'effet conjugué de la réévaluation de son montant - aligné sur celui de métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2007 - ainsi que de la hausse du nombre d'allocataires.

## Transfert des Rmistes âgés vers le RSO

Le RSO s'adresse aux allocataires du RMI de plus de 50 ans, qui s'engagent à quitter définitivement le marché du travail. Avec le vieillissement de la population, on assiste à un transfert continu de bénéficiaires du RMI vers le RSO dont le montant est légèrement plus avantageux pour les personnes isolées.

Le nombre de bénéficiaires du "minimum vieillesse" est en baisse continue, mais reste à un niveau élevé (plus de 30 000 personnes). Les sommes versées au titre de l'allocation Vieillesse progressent au rythme de la réévaluation de cette allocation. ▲

Bruno LORIGNY  
assistant d'études - INSEE Réunion

Farida MANGATA RAMSAMY  
chargé d'études - CAF Réunion

## Nombre d'allocataires et montants des principaux minima sociaux

	Allocataires*		Montant (millions d'euros)		
	2006	2007	2006	2007	évolution 2007/2006
<b>TOTAL</b> .....	<b>148 779</b>	<b>141 575</b>	<b>750,4</b>	<b>755,5</b>	<b>0,7 %</b>
dont : RMI revenu minimum d'insertion .....	74 459	68 241	380,1	370,4	- 2,6 %
- ASPA (1) .....	31 698	30 035	131,2	132,0	0,6 %
- AAH allocation aux adultes handicapés .....	10 963	11 137	74,7	78,1	4,6 %
- ASS allocation de solidarité spécifique .....	13 308	12 183	71,2	68,7	- 3,4 %
- API allocation de parent isolé .....	12 241	13 076	54,3	64,6	18,9 %
- Revenu Solidarité .....	6 732	7 160	34,6	37,7	9,0 %

Sources : Caisse des dépôts et Consignations de Bordeaux, Caf Réunion, Assedic, CGSS

(\*) Le nombre total d'allocataires indique le nombre de personnes qui perçoivent au moins un des minima. Certains allocataires peuvent percevoir une allocation en complément d'une autre, par exemple un complément RMI à l'ASS ou l'API. C'est pourquoi la somme des bénéficiaires pour chacune des allocations est supérieure au total des allocataires en 2006. Du fait de la réévaluation du montant de l'API, ces doubles comptes sont devenus très faibles en 2007.

(1) L'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2007 est une allocation unique qui succède à l'Allocation Spéciale Vieillesse. Le montant versé pour cette allocation correspond au montant cumulé de l'allocation spéciale et de l'allocation supplémentaire. Les anciens allocataires continuent de percevoir leurs allocations antérieures.